

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de Membres

En exercice : 20

Présents : 11

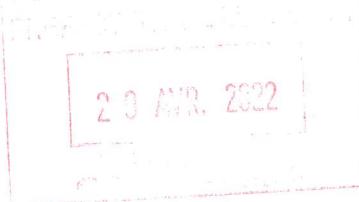
Exprimés : 12
(dont 1 pouvoir donné)

Vote

Pour : 12

Blancs : 0

Nuls : 0



Date de convocation : mardi 5 avril 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20220411 03

L'an deux mille vingt deux le 11 avril

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30 , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de REQUI Jean-Luc Président du C.I.A.S

Présents :

membres élus : BAISSET Martine, Maire de la commune de La Vacquerie, GALEOTE Monique Élu de la commune de Lodève, FRONTIN Claudine, Élu de la commune de Sorbs, PANIS Michel, Élu de la commune de Lodève, ALIBERT Damien, Élu de la commune de Lodève, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage,

membres qualifiés : ABRIC Charles de l'association APF, CAUNES Jean Paul, représentant l'association l'OUSTALITE, LEDERMAN THérèse représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, AUDOUY Marie-Christine représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux

Pouvoirs :

membres qualifiés : LACAZE Lionel représentant l'association MJC, a donné pouvoir à REQUI Jean-Luc Président du C.I.A.S

Absents :

membres élus : CANO Jésahel, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, BATACHE Carmen, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, ENNADIFI Fatiha, Élu de la commune de Lodève, LAATEB Claude, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : CABANES Nelly, représentant l'association LES FICELLES, DELFORGE Clotilde représentant l'association ADAGES, MARTINEZ Marie-Line représentant l'association ACCORD, DAUNIS Solange représentant l'UDAF,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°3

Tarifs foyer des seniors 2022

Il convient annuellement de soumettre au conseil d'administration les tarifs pour l'année, qui seront appliqués par le CIAS au sein du foyer des seniors notamment.

Il est proposé au conseil de voter les tarifs suivants :

Activités	Tarif actuel	Proposition tarif 2022
Loto	4,00 € les 4 cartons 5,50 € les 6 cartons 8,00 € les 12 cartons 9,00 € les 14 cartons 11,00 € les 17 cartons 13,00 € les 20 cartons 18,00 € les 30 cartons	5,00 € les 4 cartons 6,00 € les 6 cartons 9,00 € les 12 cartons 10,00 € les 14 cartons 12,00 € les 17 cartons 14,00 € les 20 cartons 20,00 € les 30 cartons
Concours de belote	3,00 €	3,50 €
Voyage	Entre 45€ et 50€/journée	Entre 45€ et 50€/journée
Repas	15€ / repas	15€ / repas
Adhésion Foyer	12€ / an (sept à juillet)	15€ / an (sept à juillet)
Cours de Gym (pour les personnes de plus de 60 ans adhérentes au Foyer)	100€ Abonnement annuel	200€ Abonnement annuel Tarifs avec abattements selon les revenus : Revenus inférieurs à 1100€ - 40 % soit 120€ Revenus compris entre 1100 et 2700€ - 20 % soit 160€

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette affaire et le cas échéant :

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 12
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et décident:

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire à compter de la rentrée 2022 (septembre),
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI